



REGLES ET CONSIGNES A RESPECTER EMMENAGEMENT ET DEMENAGEMENT

Janvier 2023

Madame, Monsieur

En ma qualité de Président du Conseil Syndical de la copropriété OSMOSE, et conformément une décision prise par l'ensemble de ces membres. Nous avons porté une modification au Règlement Intérieur en vigueur concernant les règles et les consignes à respecter scrupuleusement.

Aussi nous vous invitons dorénavant à prendre connaissance de notre Règlement intérieur ci-joint afin que vous puissiez mettre tout en œuvre au bon déroulement soit de votre déménagement ou emménagement, à savoir :

TOUTES NEGLIGENCES OU MANQUEMENTS VOUS SERONT FACTURES PAR UN PRESTATAIRE

Consignes à respecter

Prévenir systématiquement :



- Le Président du Conseil Syndical, M. Arnaud BOUTELIER :

Par tél : 06-83-13-05-27 ou par mail : residence.osmose59700@gmail.com

- **La personne responsable en charge des emménagements et déménagements**
Mme BOUTELIER -Tél : 06-07-65-16-38

- D'utiliser systématiquement l'ascenseur en partant du garage en sous-sol.



Si vous n'avez pas de bipe permettant d'accéder au sous-sol, vous êtes priés d'en demander un, au Président du Conseil Syndical et ce plusieurs jours à l'avance.

- **Les encombrants, les cartons** sont à déposer **OBLIGATOIREMENT** en déchetterie.

Nous comptons sur votre collaboration pour que ces consignes se déroulent sans complication et vous remercions par avance pour le respect de notre cadre vie.

Restant à votre disposition pour répondre à vos questions

Bien courtoisement